

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité Cynophile : La SPA et le SNES scellent un accord !



La Société Protectrice des Animaux (SPA) et le Syndicat National des Entreprises de Sécurité (SNES) viennent de signer un protocole d'accord visant à l'amélioration du bien-être animal dans la profession des conducteurs canins.

Sensibiliser les agents de sécurité cynophiles, les éveiller à la protection des animaux sont les deux objectifs que se sont fixés la SPA et le SNES. « L'animal est un être sensible. L'agent de prévention et de sécurité a des devoirs envers son animal : l'aimer, le protéger et le respecter en font partie. Il existe des textes de lois relatifs à la protection animale. Chacun doit en prendre connaissance. La SPA, dans le cadre de ce partenariat, y veillera et n'hésitera pas à démarcher les entreprises utilisatrices d'agents cynophiles pour les éduquer ! » déclare Caroline LANTY, Présidente de la SPA.

La convention SNES – SPA précisera, par le biais d'une plaquette, les moyens mis en oeuvre incitant tous les adhérents à garantir, à travers l'engagement de leurs agents, les règles de bonne conduite à l'égard de leurs animaux : application des textes en vigueur et application des préconisations éditées par la SPA. Une charte fait l'objet d'un travail commun afin de mettre au point, dans l'intérêt des animaux, le dispositif de sensibilisation des entreprises et des agents concernés pour prendre effet dès septembre 2007 et être intégré dans les valeurs développées à travers le « Label SNES » avant d'être présenté aux journées professionnelles du SNES en octobre 2007 à Biarritz.

Dans la lignée de ce partenariat, le SNES a invité la SPA sur son stand au Salon Siseq-Proseg les 5, 6 et 7 juin à la Porte de Versailles à Paris.

L'occasion pour Caroline LANTY, Présidente de la SPA et Jean-Luc LATTUCCA, Président du SNES, de confirmer leur partenariat

label
snes

GARANTIE
DE PROFESSIONNALISME
EN SÉCURITÉ PRIVÉE
150 ENTREPRISES, 750 ÉTABLISSEMENTS
PARTOUT EN FRANCE

Le label SNES : garantie de respect d'un ensemble de bonnes pratiques professionnelles, déontologiques, éthiques, réglementaires, qualitatives,...

Le protocole d'accord SNES - SPA concernant le bien-être animal dans la profession de conducteur canin vient s'ajouter à l'ensemble des garanties actuellement inscrites au label (juin 2007).

et de l'élargir à l'Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité (UNAFOS), qui rassemble les organismes de formation spécialisés en sécurité, dont, entre autres, la formation des conducteurs canins.

Contacts :

Nicolas BISCAYE
Responsable de
Communication
Tel : 01 43 80 99 22
Port. : 06 84 64 87 51
n.biscaye@spa.asso.fr
www.spa.asso.fr

Olivier DURAN
Responsable de la
Communication SNES
Tél : 04 72 53 69 50
oduran@reedition.fr
www.e-snes.org